

Image not found or type unknown



Caution location appartement encaissée pour vol

Par **Paola06**, le **18/01/2012** à **17:56**

Bonjour,
Je me suis portée caution pour un ami qui louait un appartement pour 3 semaines pendant que le propriétaire était en vacances. Le propriétaire a encaissé mon chèque de 500€ et m'en a remboursé une partie. Cependant il m'a "facturé" un téléphone portable qui aurait été volé à 70€, le forfait du mois 20€ et 25€ de communication qu'il a passé de son téléphone fixe parce qu'il n'avait plus de portable. Mon ami dit qu'il n'a pas volé le portable. Le propriétaire oui. Suis-je responsable financièrement en tant que caution, d'un vol présumé? et des communications du voleur? et de celle du propriétaire? Merci d'avance pour vos réponses.